



Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

A/CN.9/440

22 mai 1997

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

COMMISSION DES NATIONS UNIES
POUR LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL
Trentième session
Vienne, 12-30 mai 1997

ÉTAT DES CONVENTIONS

Note du Secrétariat

1. A sa treizième session (1980), la Commission a décidé qu'elle examinerait, à chacune de ses sessions, l'état des conventions auxquelles ses travaux avaient abouti (A/35/17, par. 163).
2. La présente note indique l'état des conventions et lois types découlant des travaux de la Commission. Elle indique également l'état de la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 1958), qui a été adoptée avant la création de la Commission; cette Convention, en effet, est étroitement liée aux travaux de la Commission dans le domaine de l'arbitrage commercial international.
3. La note indique les changements intervenus depuis le 21 mai 1996, date à laquelle a été publié le dernier rapport sur la question (A/CN.9/428). Le nom des États qui ont adhéré à une convention ou adopté des lois fondées sur une loi type depuis l'établissement du dernier rapport figure en caractères gras dans la liste ci-jointe.
4. Les renseignements que renferme la présente note sont à jour au 21 mai 1997. Pour des mises à jour plus récentes, prière de se reporter à la page d'accueil de la CNUDCI sur l'Internet (<http://www.un.or.at/uncitral/status>) ou de contacter le service du Secrétariat qui assume, au nom du Secrétaire général, les fonctions de dépositaire des traités multilatéraux (Section des traités, Bureau des affaires juridiques, Nations Unies, New York; adresse électronique : <http://www.un.org./Depts/Treaty>).
5. La note porte sur les instruments indiqués ci-après, la mention "faits nouveaux" se rapportant au dépôt d'un instrument de ratification, d'approbation, d'acceptation ou d'adhésion concernant un traité ou la participation à un traité par suite d'une mesure prise en rapport avec un autre traité :
 - Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises signée à New York le 14 juin 1974, telle que modifiée par le Protocole du 11 avril 1980 (faits nouveaux : Uruguay; nombre d'États parties : 16);
 - Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises (New York, 1974), non modifiée (faits nouveaux : Bélarus et Uruguay; nombre d'États parties : 22);

- Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer, 1978 ("Règles de Hambourg") (nombre d'États parties : 25);
- Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980) (faits nouveaux : Belgique, Luxembourg et Ouzbékistan; nombre d'États parties : 48);
- Convention des Nations Unies sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux (New York, 1988) (la Convention a deux États parties; huit adhésions supplémentaires sont requises pour qu'elle entre en vigueur);
- Convention des Nations Unies sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport dans le commerce international (Vienne, 1991) (la Convention a un État partie; cinq adhésions sont requises pour qu'elle entre en vigueur);
- Convention des Nations Unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by (New York, 1995) (cinq adhésions sont requises pour que la Convention entre en vigueur);
- Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international, 1985 (pays ayant nouvellement adopté des lois fondées sur la Loi type : Nouvelle-Zélande, Pérou et Zimbabwe);
- Loi type de la CNUDCI sur les virements internationaux (1992) (Directive du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne);
- Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés de biens, de travaux et de services (1994) ;
- Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 1958) (faits nouveaux : Brunéi Darussalam, Kirghizistan, Maurice et Mauritanie; nombre total d'États parties : 112).

I. LISTE DES CONVENTIONS ET LOIS TYPES

1. Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises signée à New York le 14 juin 1974, telle que modifiée par le Protocole du 11 avril 1980

État ^{1/}	<u>Accession, succession (d) ou adhésion aux termes des articles VIII ou X* du Protocole du 11 avril 1980**</u>	<u>Entrée en vigueur</u>
Argentine	19 juillet 1983	1er août 1988
Bélarus	23 janvier 1997	1er août 1997
Cuba	2 novembre 1994	1er janvier 1993
Égypte	6 décembre 1982	1er août 1988
États-Unis d'Amérique ^{3/}	5 mai 1994	1er décembre 1994
Guinée	23 janvier 1991	1er août 1991

État ^{1/}	<u>Accession, succession (d) ou adhésion aux termes des articles VIII ou X* du Protocole du 11 avril 1980**</u>	<u>Entrée en vigueur</u>
Hongrie	16 juin 1983	1er août 1988
Mexique	21 janvier 1988	1er août 1988
Ouganda	12 février 1992	1er septembre 1992
Pologne	19 mai 1995	1er décembre 1995
République tchèque ^{2/}	30 septembre 1993 d)	1er janvier 1993
Roumanie	23 avril 1992	1er novembre 1992
Slovaquie ^{2/}	28 mai 1993 d)	1er janvier 1993
Slovénie	2 août 1995	1er mars 1996
Uruguay	1er avril 1997	1er novembre 1997
Zambie	6 juin 1986	1er août 1988

Nombre d'États parties : 16

*Conformément au paragraphe 1 de l'article VIII du Protocole, ce dernier est ouvert à l'adhésion de tous les États.

Conformément au paragraphe 2 l'article VIII du Protocole, l'adhésion au Protocole par un État qui n'est pas partie contractante à la Convention de 1974 a l'effet d'une adhésion à la Convention telle que modifiée par le Protocole, sous réserve des dispositions de l'article XI du Protocole.

Conformément à l'article X du Protocole, si un État ratifie la Convention de 1974 ou y adhère après l'entrée en vigueur du Protocole, cette ratification ou adhésion constitue également une adhésion au Protocole à condition que l'État adresse au dépositaire une notification à cet effet.

**Pour savoir lesquels des État parties ci-dessus sont parties au Protocole de 1980, prière de contacter la Section des traités qui assume, au nom du Secrétaire général, les fonctions de dépositaire du Protocole (voir le paragraphe 4 ci-dessus).

^{1/}La République démocratique allemande avait adhéré à la Convention du fait de son adhésion au Protocole, le 31 août 1989.

^{2/}La Tchécoslovaquie avait adhéré à la Convention du fait de son adhésion au Protocole, le 5 mars 1990.

N. B. Le texte de la Convention, tel que modifié par le Protocole, a été établi par le Secrétaire général, conformément à l'article XIV du Protocole.

Déclarations et réserves

^{2/ 3/} Au moment de l'adhésion, la Tchécoslovaquie et les États-Unis d'Amérique ont déclaré qu'en vertu de l'article XII, ils ne se considéraient pas comme liés par l'article premier.

2. Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises (New York, 1974) non modifiée*

État ^{a/}	Signature	Ratification Adhésion, Succession (d) ou adhésion aux termes de l'article XI du Protocole du 11 avril 1980**	Entrée en vigueur
Argentine		9 octobre 1981	1er août 1988
Bélarus	14 juin 1974	23 janvier 1997	1er août 1997
Bosnie-Herzégovine		12 janvier 1994*	6 mars 1992
Brésil	14 juin 1974		
Bulgarie	24 février 1975		
Costa Rica	30 août 1974		
Cuba		2 novembre 1994	1er juin 1995
Égypte		6 décembre 1982	1er août 1988
États-Unis d'Amérique		5 mai 1994	1er décembre 1994
Fédération de Russie ^{b/}	14 juin 1974		
Ghana	5 décembre 1974	7 octobre 1975	1er août 1988
Guinée		23 janvier 1991	1er août 1991
Hongrie	14 juin 1974	16 juin 1983	1er août 1988
Mexique		21 janvier 1988	1er août 1988
Mongolie	14 juin 1974		
Nicaragua	13 mai 1975		
Norvège ^{l/}	11 décembre 1975	20 mars 1980	1er août 1988
Ouganda		12 février 1992	1er septembre 1992
Pologne	14 juin 1974	19 mai 1995	1er décembre 1995
République dominicaine		23 décembre 1977	1er août 1988
République tchèque ^{c/}		30 septembre 1993*	1er janvier 1993

État ^{a/}	Signature	<u>Ratification</u> <u>Adhésion,</u> <u>Succession (d) ou</u> <u>adhésion aux termes de</u> <u>l'article XI du</u> <u>Protocole du 11 avril</u> <u>1980**</u>	<u>Entrée en vigueur</u>
Roumanie		23 avril 1992	1er novembre 1992
Slovaquie ^{c/}		28 mai 1993*	1er janvier 1993
Slovénie		2 août 1995	1er mars 1996
Ukraine	14 juin 1974	13 septembre 1993	1er avril 1994
Uruguay		1er avril 1997	1er novembre 1997
Yougoslavie		27 novembre 1978	1er août 1988
Zambie		6 juin 1986	1er août 1988

Nombre d'États parties : 22

*Le texte de la Convention a été établi en anglais, chinois, espagnol, français et russe, chacune de ces langues faisant foi. Le 11 août 1992, le Secrétaire général, en réponse à une demande de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, a distribué une proposition tendant à ce qu'une version en arabe de la Convention, faisant également foi, soit adoptée. Aucune objection n'ayant été soulevée, le texte arabe a été considéré comme adopté le 9 novembre 1992, et fait foi au même titre que les textes dans les autres langues dont fait mention la Convention.

**Aux termes de l'article XI du Protocole, tout État qui devient partie contractante à la Convention telle que modifiée par le Protocole et qui n'adresse pas de notification en sens contraire au depositaire est considéré comme étant également partie contractante à la Convention non modifiée dans ses rapports avec toute partie contractante à la Convention non modifiée qui n'est pas devenue partie contractante au Protocole.

^{a/}La Convention a été signée le 14 juin 1974 par l'ancienne République démocratique allemande, qui l'a ratifiée le 31 août 1989; elle est entrée en vigueur le 1er mars 1990.

^{b/}La Fédération de Russie a succédé, à la date du 24 décembre 1991, à l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS) en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies, et assume intégralement, à compter de cette date, tous les droits et obligations de l'URSS au titre de la Charte des Nations Unies et des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général.

^{c/}La Convention a été signée le 29 août 1975 par l'ex-Tchécoslovaquie et un instrument de ratification a été déposé le 26 mai 1977; elle est entrée en vigueur, pour l'ex-Tchécoslovaquie, le 1er août 1988. La Slovaquie, le 28 mai 1993, et la République tchèque, le 30 septembre 1993, ont déposé des instruments de succession, avec effet à compter du 1er janvier 1993, date de succession des États.

Déclarations et réserves

^{1/}Au moment de la signature, la Norvège a déclaré qu'en vertu de l'article 34, la Convention ne régirait pas les contrats de vente conclus entre un vendeur et un acheteur ayant tous deux leur établissement sur le territoire des pays nordiques (Norvège, Danemark, Finlande, Islande et Suède), déclaration qu'elle a confirmée au moment de la ratification.

3. Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer (Hambourg, 1978)

<u>État</u>	<u>Signature</u>	<u>Ratification</u> <u>Adhésion</u>	<u>Entrée en vigueur</u>
Allemagne	31 mars 1978		
Autriche	30 avril 1979	29 juillet 1993	1er août 1994
Barbade		2 février 1981	1er novembre 1992
Botswana		16 février 1988	1er novembre 1992
Brésil	31 mars 1978		
Burkina Faso		14 août 1989	1er novembre 1992
Cameroun		21 octobre 1993	1er novembre 1994
Chili	31 mars 1978	9 juillet 1982	1er novembre 1992
Danemark	18 avril 1979		
Égypte	31 mars 1978	23 avril 1979	1er novembre 1992
Équateur	31 mars 1978		
États-Unis d'Amérique	30 avril 1979		
Finlande	18 avril 1979		
France	18 avril 1979		
Gambie		7 février 1996	1er mars 1997
Géorgie		21 mars 1996	1er avril 1997
Ghana	31 mars 1978		
Guinée		23 janvier 1991	1er novembre 1992
Hongrie	23 avril 1979	5 juillet 1984	1er novembre 1992
Kenya		31 juillet 1989	1er novembre 1992
Lesotho		26 octobre 1989	1er novembre 1992
Liban		4 avril 1983	1er novembre 1992
Madagascar	31 mars 1978		
Malawi		18 mars 1991	1er novembre 1992
Maroc		12 juin 1981	1er novembre 1992

<u>État</u>	<u>Signature</u>	<u>Ratification</u> <u>Adhésion</u>	<u>Entrée en vigueur</u>
Mexique	31 mars 1978		
Nigéria		7 novembre 1988	1er novembre 1992
Norvège	18 avril 1979		
Ouganda		6 juillet 1979	1er novembre 1992
Pakistan	8 mars 1979		
Panama	31 mars 1978		
Philippines	14 juin 1978		
Portugal	31 mars 1978		
République tchèque ^{a/}	2 juin 1993	23 juin 1995	1er juillet 1996
République-Unie de Tanzanie		24 juillet 1979	1er novembre 1992
Roumanie		7 janvier 1982	1er novembre 1992
Saint-Siège	31 mars 1978		
Sénégal	31 mars 1978	17 mars 1986	1er novembre 1992
Sierra Leone	15 août 1978	7 octobre 1988	1er novembre 1992
Singapour	31 mars 1978		
Suède	18 avril 1979		
Slovaquie ^{a/}	28 mai 1993		
Tunisie		15 septembre 1980	1er novembre 1992
Venezuela	31 mars 1978		
Zaïre	19 avril 1979		
Zambie		7 octobre 1991	1er novembre 1992

Nombre d'États parties : 25

^{a/}La Convention a été signée le 6 mars 1979 par l'ex-Tchécoslovaquie (voir note 1/ ci-dessous). Le 28 mai 1993, la Slovaquie et, le 2 juin 1993, la République tchèque ont déposé leurs instruments de succession à la signature; la République tchèque a déposé son instrument de ratification le 23 juin 1995. Lors de la ratification, la République tchèque a retiré la déclaration visée à la note 1/ ci-dessous qui avait été faite par l'ex-Tchécoslovaquie.

Déclarations et réserves

^{1/}Au moment de la signature, l'ex-Tchécoslovaquie avait déclaré, en vertu de l'article 26, une formule destinée à convertir en couronnes tchécoslovaques les montants correspondant aux limites de responsabilité visés au

paragraphe 2 dudit article, ainsi que lesdits montants applicables sur le territoire de la Tchécoslovaquie, exprimés en couronnes tchécoslovaques.

4. Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980)

<u>État</u>	<u>Signature</u>	<u>Ratification</u> <u>Adhésion</u> <u>Approbation</u> <u>Succession (d)</u>	<u>Entrée en vigueur</u>
Allemagne ^{a/ 1/}	26 mai 1981	21 décembre 1989	1er janvier 1991
Argentine ^{2/}		19 juillet 1983	1er janvier 1988
Australie		17 mars 1988	1er avril 1989
Autriche	11 avril 1980	29 décembre 1987	1er janvier 1989
Bélarus ^{2/}		9 octobre 1989	1er novembre 1990
Belgique		31 octobre 1996	1er novembre 1997
Bosnie-Herzégovine		12 janvier 1994*	6 mars 1992
Bulgarie		9 juillet 1990	1er août 1991
Canada ^{3/}		23 avril 1991	1er mai 1992
Chili ^{2/}	11 avril 1980	7 février 1990	1er mars 1991
Chine ^{4/}	30 septembre 1981	11 décembre 1986	1er janvier 1988
Cuba		2 novembre 1994	1er décembre 1995
Danemark ^{5/}	26 mai 1981	14 février 1989	1er mars 1990
Égypte		6 décembre 1982	1er janvier 1988
Équateur		27 janvier 1992	1er février 1993
Espagne		24 juillet 1990	1er août 1991
Estonie ^{2/}		20 septembre 1993	1er octobre 1994
États-Unis d'Amérique ^{6/}	31 août 1981	11 décembre 1986	1er janvier 1988
Fédération de Russie ^{b/ 2/}		16 août 1990	1er septembre 1991
Finlande ^{5/}	26 mai 1981	15 décembre 1987	1er janvier 1989
France	27 août 1981	6 août 1982	1er janvier 1988
Géorgie		16 août 1994	1er septembre 1995
Ghana	11 avril 1980		
Guinée		23 janvier 1991	1er février 1992
Hongrie ^{2/ 7/}	22 avril 1980	16 juin 1983	1er janvier 1988
Iraq		5 mars 1990	1er avril 1991
Italie	30 septembre 1981	11 décembre 1986	1er janvier 1988
Lesotho	18 juin 1981	18 juin 1981	1er janvier 1988
Lituanie ^{2/}		18 janvier 1995	1er février 1996
Luxembourg		30 janvier 1997	1er février 1998

<u>État</u>	<u>Signature</u>	<u>Ratification</u> <u>Adhésion</u> <u>Approbation</u> <u>Succession (d)</u>	<u>Entrée en vigueur</u>
Mexique		29 décembre 1987	1er janvier 1989
Moldova		13 octobre 1994	1er novembre 1995
Norvège ^{5/}	26 mai 1981	20 juillet 1988	1er août 1989
Nouvelle-Zélande		22 septembre 1994	1er octobre 1995
Ouganda		12 février 1992	1er mars 1993
Ouzbékistan		27 novembre 1996	1er décembre 1997
Pays-Bas	29 mai 1981	13 décembre 1990	1er janvier 1992
Pologne	28 septembre 1981	19 mai 1995	1er juin 1996
République arabe syrienne		19 octobre 1982	1er janvier 1988
République tchèque ^{c/ 6/}		30 septembre 1993*	1er janvier 1993
Roumanie		22 mai 1991	1er juin 1992
Singapour ^{6/}	11 avril 1980	16 février 1995	1er mars 1996
Slovaquie ^{c/ 6/}		28 mai 1993*	1er janvier 1993
Slovénie		7 janvier 1994*	25 juin 1991
Suède ^{5/}	26 mai 1981	15 décembre 1987	1er janvier 1989
Suisse		21 février 1990	1er mars 1991
Ukraine ^{2/}		3 janvier 1990	1er février 1991
Venezuela	28 septembre 1981		
Yougoslavie	11 avril 1980	27 mars 1985	1er janvier 1988
Zambie		6 juin 1986	1er janvier 1988

Nombre d'États parties : 48

^{a/}La Convention a été signée le 13 août 1981 par l'ancienne République démocratique allemande, qui l'a ratifiée le 23 février 1989; elle est entrée en vigueur le 1er mars 1990.

^{b/}La Fédération de Russie a succédé, à la date du 24 décembre 1991, à l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS) en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies, et assume intégralement, à compter de cette date, tous les droits et obligations de l'URSS au titre de la Charte des Nations Unies et des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général.

^{c/}La Convention a été signée le 1er septembre 1981 par l'ex-Tchécoslovaquie et un instrument de ratification a été déposé le 5 mars 1990; elle est entrée en vigueur, pour l'ex-Tchécoslovaquie, le 1er avril 1991 (voir la note 6/ ci-dessous). La Slovaquie, le 28 mai 1993, et la République tchèque, le 30 septembre 1993, ont déposé des instruments de succession, avec effet à compter du 1er janvier 1993, date de succession des États.

Déclarations et réserves

^{1/}Au moment de la ratification, l'Allemagne a déclaré qu'elle n'appliquerait pas l'alinéa b) du paragraphe 1 de l'article premier pour tout État ayant déclaré qu'il n'appliquerait pas ledit alinéa.

^{2/}Au moment de l'adhésion, l'Argentine, le Bélarus, le Chili, l'Estonie, la Hongrie, la Lituanie, l'Ukraine et l'URSS ont déclaré, conformément aux dispositions des articles 12 et 96 de la Convention, que toute disposition de l'article 11, de l'article 29 ou de la deuxième partie de la Convention autorisant une autre forme que la forme écrite, soit pour la conclusion, la modification ou la résiliation amiable d'un contrat de vente, soit pour toute offre, acceptation ou autre manifestation d'intention, ne s'appliquerait pas dès lors qu'une des parties aurait son établissement sur leur territoire.

^{3/}Au moment de son adhésion, le Canada a déclaré, conformément à l'article 93, que la Convention s'appliquerait à l'Alberta, à la Colombie britannique, à l'Île du Prince-Édouard, au Manitoba, à la Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Ontario, à Terre-Neuve et aux Territoires du Nord-Ouest. Au moment de son adhésion, le Canada avait déclaré, conformément à l'article 95, que, s'agissant de la Colombie britannique, il ne serait pas lié par l'alinéa b) du paragraphe 1 de l'article premier de la Convention; dans une notification reçue le 31 juillet 1992, le Canada a retiré cette déclaration. Dans une déclaration reçue le 9 avril 1992, le Canada a étendu l'application de la Convention au Québec et à la Saskatchewan. Dans une notification reçue le 29 juin 1992, le Canada a étendu l'application de la Convention au Yukon.

^{4/}Au moment de l'approbation, la Chine a déclaré qu'elle ne se considérait pas comme liée par l'alinéa b) du paragraphe 1 de l'article premier ni par l'article 11, non plus que par les dispositions de la Convention se rattachant à la teneur de l'article 11.

^{5/}Au moment de la ratification, le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède ont déclaré, en vertu du paragraphe 1 de l'article 92, qu'ils ne seraient pas liés par la deuxième partie de la Convention (formation du contrat). Au moment de la ratification, le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède ont déclaré, en application des paragraphes 1 et 2 de l'article 94, que la Convention ne s'appliquerait pas aux contrats de vente conclus entre des parties ayant leur établissement au Danemark, en Finlande, en Suède, en Islande ou en Norvège.

^{6/}Au moment de la ratification, les États-Unis d'Amérique, Singapour et la Tchécoslovaquie ont déclaré qu'ils ne seraient pas liés par l'alinéa b) du paragraphe 1 de l'article premier.

^{7/}Au moment de la ratification, la Hongrie a déclaré qu'elle considérerait les Conditions générales de livraison de marchandises entre organisations des pays membres du Conseil d'assistance économique mutuelle comme relevant des dispositions de l'article 90 de la Convention.

5. Convention des Nations Unies sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux (New York, 1988)

<u>État</u>	<u>Signature</u>	<u>Ratification</u> <u>Adhésion</u>	<u>Entrée en vigueur</u>
Canada	7 décembre 1989		
États-Unis d'Amérique	29 juin 1990		
Fédération de Russie ^{a/}	30 juin 1990		
Guinée		23 janvier 1991	
Mexique		11 septembre 1992	

Simple signatures : 3; ratifications et adhésions : 2.
 NOMBRE DE RATIFICATIONS ET D'ADHÉSIONS NÉCESSAIRES
 POUR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION : 10.

^{a/}La Fédération de Russie a succédé, à la date du 24 décembre 1991, à l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS) en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies et assume intégralement, à compter de cette date, tous les droits et obligations de l'URSS au titre de la Charte des Nations Unies et des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général.

6. Convention des Nations Unies sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport dans le commerce international (Vienne, 1991)

<u>État</u>	<u>Signature</u>	<u>Ratification</u> <u>Adhésion</u>	<u>Entrée en vigueur</u>
Espagne	19 avril 1991		
États-Unis d'Amérique	30 avril 1992		
France	15 octobre 1991		
Géorgie		21 mars 1996	
Mexique	19 avril 1991		
Philippines	19 avril 1991		

Simple signatures : 5; adhésions : 1.
 NOMBRE DE RATIFICATIONS ET D'ADHÉSIONS NÉCESSAIRES
 POUR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION : 5.

7. Convention des Nations Unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by (New York, 1995)

<u>État</u>	<u>Signature</u>	<u>Ratification</u> <u>Accession</u>	<u>Entrée en vigueur</u>
Bélarus	3 décembre 1996		

Simple signatures : 1; aucune ratification ni adhésion.

NOMBRE DE RATIFICATIONS ET D'ADHÉSIONS NÉCESSAIRES
POUR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION : 5.

8. Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international (1985)

Des textes législatifs fondés sur la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international ont été adoptés en Australie, à Bahreïn, aux Bermudes, en Bulgarie, au Canada (par le Parlement fédéral et par les organes législatifs de toutes les provinces et de tous les territoires), à Chypre, en Écosse, en Égypte, en Fédération de Russie, en Finlande, au Guatemala, en Hongrie, à Hong-kong, en Inde, au Kenya, à Malte, au Mexique, en Nouvelle-Zélande, au Nigéria, au Pérou, à Singapour, à Sri Lanka, en Tunisie, en Ukraine, au Zimbabwe et, aux États-Unis d'Amérique, dans les États de Californie, du Connecticut, de l'Orégon et du Texas.

9. Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés de biens, de travaux et de services (1994)

Des textes législatifs fondés sur la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés de biens, de travaux et de services ont été adoptés en Albanie et en Pologne.

10. Loi type de la CNUDCI sur les virements internationaux (1992)

Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont publié, le 27 janvier 1997, une directive reposant sur les principes de la Loi type de la CNUDCI sur les virements internationaux.

11. Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 1958)

<u>État</u>	<u>Signature</u>	<u>Ratification</u> <u>Adhésion</u> <u>Succession (d)</u>
Afrique du Sud		3 mai 1976
Algérie ^{1/ 2/}		7 février 1989
Allemagne ^{a/ 1/}	10 juin 1958	30 juin 1961
Antigua-et-Barbuda ^{1/ 2/}		2 février 1989
Arabie saoudite		19 avril 1994
Argentine ^{1/ 2/ 3/}	26 août 1958	14 mars 1989
Australie		26 mars 1975
Autriche		2 mai 1961
Bahreïn ^{1/ 2/}		6 avril 1988
Bangladesh		6 mai 1992
Barbade ^{1/}		16 mars 1993
Bélarus ^{1/ 4/}	29 décembre 1958	15 novembre 1960
Belgique ^{1/}	10 juin 1958	18 août 1975

<u>État</u>	<u>Signature</u>	<u>Ratification</u> <u>Adhésion</u> <u>Succession (d)</u>
Bénin		16 mai 1974
Bolivie		28 avril 1995
Bosnie-Herzégovine ^{1/ 2/ 5/}		6 mars 1992*
Botswana ^{1/ 2/}		20 décembre 1971
Brunéi Darussalam ^{1/}		25 juillet 1996
Bulgarie ^{1/ 4/}	17 décembre 1958	10 octobre 1961
Burkina Faso		23 mars 1987
Cambodge		5 janvier 1960
Cameroun		19 février 1988
Canada ^{6/}		12 mai 1986
Chili		4 septembre 1975
Chine ^{1/ 2/}		22 janvier 1987
Chypre ^{1/ 2/}		29 décembre 1980
Colombie		25 septembre 1979
Costa Rica	10 juin 1958	26 octobre 1987
Côte d'Ivoire		1er février 1991
Croatie ^{1/ 2/ 5/}		26 juillet 1993*
Cuba ^{1/ 2/ 4/}		30 décembre 1974
Danemark ^{1/ 2/}		22 décembre 1972
Djibouti		14 juin 1983
Dominique		28 octobre 1988
Égypte		9 mars 1959
El Salvador	10 juin 1958	
Équateur ^{1/ 2/}	17 décembre 1958	3 janvier 1962
Espagne		12 mai 1977
Estonie		30 août 1993
États-Unis d'Amérique ^{1/ 2/}		30 septembre 1970

<u>État</u>	<u>Signature</u>	<u>Ratification</u> <u>Adhésion</u> <u>Succession (d)</u>
l'ex-République yougoslave de Macédoine ^{1/ 2/ 5/}		10 mars 1994*
Fédération de Russie ^{b/ 1/ 4/}	29 décembre 1958	24 août 1960
Finlande	29 décembre 1958	19 janvier 1962
France ^{1/}	25 novembre 1958	26 juin 1959
Géorgie		2 juin 1994
Ghana		9 avril 1968
Grèce ^{1/ 2/}		16 juillet 1962
Guatemala ^{1/ 2/}		21 mars 1984
Guinée		23 janvier 1991
Haïti		5 décembre 1983
Hongrie ^{1/ 2/}		5 mars 1962
Inde ^{1/ 2/}	10 juin 1958	13 juillet 1960
Indonésie ^{1/ 2/}		7 octobre 1981
Irlande ^{1/}		12 mai 1981
Israël	10 juin 1958	5 janvier 1959
Italie		31 janvier 1969
Japon ^{1/}		20 juin 1961
Jordanie	10 juin 1958	15 novembre 1979
Kazakstan		20 novembre 1995
Kenya ^{1/}		10 février 1989
Kirghizistan		18 décembre 1996
Koweït ^{1/}		28 avril 1978
Lesotho		13 juin 1989
Lettonie		14 avril 1992
Lituanie ^{4/}		15 mars 1995
Luxembourg ^{1/}	11 novembre 1958	9 septembre 1983
Madagascar ^{1/ 2/}		16 juillet 1962
Malaisie ^{1/ 2/}		5 novembre 1985

<u>État</u>	<u>Signature</u>	<u>Ratification</u> <u>Adhésion</u> <u>Succession (d)</u>
Mali ^{1/}		8 septembre 1994
Maroc ^{1/}		12 février 1959
Maurice		30 janvier 1997
Mauritanie		19 juin 1996
Mexique		14 avril 1971
Monaco ^{1/ 2/}	31 décembre 1958	2 juin 1982
Mongolie ^{1/ 2/}		24 octobre 1994
Niger		14 octobre 1964
Nigéria ^{1/ 2/}		17 mars 1970
Norvège ^{1/ 2/}		14 mars 1961
Nouvelle-Zélande ^{1/}		6 janvier 1983
Ouganda ^{1/}		12 février 1992
Ouzbékistan		7 février 1996
Pakistan	30 décembre 1958	
Panama		10 octobre 1984
Pays-Bas ^{1/}	10 juin 1958	24 avril 1964
Pérou		7 juillet 1988
Philippines ^{1/ 2/}	10 juin 1958	6 juillet 1967
Pologne ^{1/ 2/}	10 juin 1958	3 octobre 1961
Portugal ^{1/}		18 octobre 1994
République arabe syrienne		9 mars 1959
République centrafricaine ^{1/ 2/}		15 octobre 1962
République de Corée ^{1/ 2/}		8 février 1973
République tchèque ^a		30 septembre 1993*
République-Unie de Tanzanie ^{1/}		13 octobre 1964
Roumanie ^{1/ 2/ 4/}		13 septembre 1961
Royaume-Uni ^{1/}		24 septembre 1975
Saint-Marin		17 mai 1979

État	Signature	Ratification Adhésion Succession (d)
Saint-Siège ^{1/ 2/}		14 mai 1975
Sénégal		17 octobre 1994
Singapour ^{1/}		21 août 1986
Slovaquie ^c		28 mai 1993*
Slovénie ^{1/ 2/5/}		25 juin 1991*
Sri Lanka	30 décembre 1958	9 avril 1962
Suède	23 décembre 1958	28 janvier 1972
Suisse ^{1/ 8/}	29 décembre 1958	1er juin 1965
Thaïlande		21 décembre 1959
Trinité-et-Tobago ^{1/ 2/}		14 février 1966
Tunisie ^{1/ 2/}		17 juillet 1967
Turquie ^{1/ 2/}		2 juillet 1992
Ukraine ^{1/ 4/}	29 décembre 1958	10 octobre 1960
Uruguay		30 mars 1983
Venezuela ^{1/ 2/}		8 février 1995
Viet Nam ^{1/ 2/ 4/ 9/}		12 septembre 1995
Yougoslavie ^{1/ 2/ 5/}		26 février 1982
Zimbabwe		29 septembre 1994

Nombre d'États parties : 112

^{a/}La Convention a fait l'objet d'une adhésion de l'ancienne République démocratique allemande le 20 février 1975, avec les réserves 1/, 2/ et 4/.

^{b/}La Fédération de Russie a succédé, à la date du 24 décembre 1991, à l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS) en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies et assume intégralement, à compter de cette date, tous les droits et obligations de l'URSS au titre de la Charte des Nations Unies et des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général.

^{c/}La Convention a été signée par l'ex-Tchécoslovaquie le 3 octobre 1958 et un instrument de ratification a été déposé le 10 juillet 1959 (voir les notes 1/ et 4/ ci-dessous). Le 28 mai 1993, la Slovaquie et, le 30 septembre 1993, la République tchèque ont déposé des instruments de succession.

Déclarations et réserves

(À l'exclusion des déclarations territoriales et de certaines autres réserves
et déclarations de nature politique)

^{1/}La Convention s'applique uniquement à la reconnaissance et à l'exécution des sentences prononcées sur le territoire d'un autre État contractant.

^{2/}La Convention s'applique seulement aux différends issus de relations juridiques - contractuelles ou non - que la loi nationale considère comme étant d'ordre commercial.

^{3/}La présente Convention doit être interprétée compte tenu des principes et règles de la Constitution nationale en vigueur ou de ceux qui résultent de réformes prévues par la Constitution.

^{4/}En ce qui concerne les sentences prononcées sur le territoire d'États non contractants, la Convention ne s'applique que dans la mesure où ces États accordent un traitement réciproque.

^{5/}La Convention s'applique seulement aux sentences arbitrales postérieures à son entrée en vigueur.

^{6/}Le Canada a déclaré qu'il n'appliquerait la Convention qu'aux différends issus de relations juridiques - contractuelles ou non - que la loi nationale considère comme étant d'ordre commercial, sauf dans le cas de la province de Québec où la loi ne prévoit pas de telles limites.

^{7/}La Convention ne s'applique pas aux différends portant sur des biens immobiliers situés dans l'État considéré ou sur un droit relatif auxdits biens.

^{8/}Le 23 avril 1993, la Suisse a notifié au Secrétaire général sa décision de retirer la déclaration qu'elle avait faite lors de la ratification.

^{9/}La Convention est interprétée par les tribunaux ou les autorités compétentes du Viet Nam conformément à la Constitution et au droit vietnamiens.

II. PRÉSENTATION CHRONOLOGIQUE DES RATIFICATIONS ET ADHÉSIONS

(Le numéro qui précède le titre des conventions traitées ci-après correspond
à celui utilisé dans la première partie du présent document)

1. Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises signée à New York le 14 juin 1974, telle que modifiée par le Protocole du 11 avril 1980

Adhésion ^{a/}
Égypte, 6 novembre 1982
Hongrie, 16 juin 1983
Argentine, 19 juillet 1983
Zambie, 6 juin 1986
Mexique, 21 janvier 1988
Guinée, 23 janvier 1991

<u>Adhésion</u> ^{a/}
Slovaquie**, 28 mai 1993
Ouganda, 12 février 1992
Roumanie, 23 avril 1992
République tchèque**, 30 septembre 1993
États-Unis d'Amérique, 5 mai 1994
Cuba, 2 novembre 1994
Pologne, 19 mai 1995
Slovénie, 2 août 1995
Bélarus, 23 janvier 1997
Uruguay, 1er avril 1997

^{a/}L'ancienne République démocratique allemande a adhéré au Protocole le 31 août 1989.

**Succession; l'ex-Tchécoslovaquie a adhéré au Protocole le 5 mars 1990.

2. Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises (New York, 1974), non modifiée

<u>Ratification</u> ^{a/}	<u>Adhésion</u>
Ghana, 7 octobre 1975	République dominicaine, 23 décembre 1977
Norvège, 20 mars 1980	Yougoslavie, 27 novembre 1978
Hongrie, 16 juin 1983	Argentine, 9 octobre 1981
Slovaquie*, 28 mai 1993	Égypte, 6 décembre 1982
Ukraine, 13 septembre 1993	Zambie, 6 juin 1986
République tchèque*, 30 septembre 1993	Mexique, 21 janvier 1988
Pologne, 19 mai 1995	Guinée, 23 janvier 1991
	Ouganda, 12 février 1992
	Roumanie, 23 avril 1992
	Bosnie-Herzégovine**, 12 janvier 1994
	États-Unis d'Amérique, 5 mai 1994
	Slovénie, 2 août 1995
	Bélarus, 23 janvier 1997

<u>Ratification</u> ^{a/}	<u>Adhésion</u>
	Uruguay, 1er avril 1997

^{a/}L'ancienne République démocratique allemande a ratifié la Convention le 31 août 1989.

*Succession; l'ex-Tchécoslovaquie a ratifié la Convention le 26 mai 1977.

**Succession; la Yougoslavie a ratifié la Convention le 27 novembre 1978.

3. Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer (Hambourg, 1978)

<u>Ratification</u>	<u>Adhésion</u>
Égypte, 23 avril 1979	Ouganda, 6 juillet 1979
Chili, 4 juillet 1982	République-Unie de Tanzanie, 24 juillet 1979
Hongrie, 5 juillet 1984	Tunisie, 15 septembre 1980
Sénégal, 17 mars 1986	Barbade, 2 février 1981
Sierra Leone, 7 octobre 1988	Maroc, 12 juin 1981
Autriche, 29 juillet 1993	Roumanie, 7 janvier 1982
République tchèque, 23 juin 1995	Liban, 4 avril 1983
Gambie, 7 février 1996	Botswana, 16 février 1988
	Nigéria, 7 novembre 1988
	Kenya, 31 juillet 1989
	Burkina Faso, 14 août 1989
	Lesotho, 26 octobre 1989
	Guinée, 23 janvier 1991
	Malawi, 18 mars 1991
	Zambie, 7 octobre 1991
	Cameroun, 21 octobre 1993
	Géorgie, 21 mars 1996

4. Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980)

<u>Ratification</u>	<u>Adhésion</u>	<u>Approbation/Acceptation</u>
Lesotho, 18 juin 1981	Syrie, 19 octobre 1982	Chine, 11 décembre 1986
France, 6 août 1982	Égypte, 6 décembre 1982	Pays-Bas, 13 décembre 1990
Hongrie, 16 juin 1983	Argentine, 19 juillet 1983	
Yougoslavie, 27 mars 1985	Zambie, 6 juin 1986	
Italie, 11 décembre 1986	Mexique, 29 décembre 1987	
États-Unis d'Amérique, 11 décembre 1986	Australie, 17 mars 1988	
Finlande, 15 décembre 1987	Bélarus, 9 octobre 1989	
Suède, 15 décembre 1987	Ukraine, 3 janvier 1990	
Autriche, 29 décembre 1987	Suisse, 21 février 1990	
Norvège, 20 juillet 1988	Iraq, 5 mars 1990	
Danemark, 14 février 1989	Bulgarie, 9 juillet 1990	
Allemagne*, 21 décembre 1989	Espagne, 24 juillet 1990	
Chili, 7 février 1990	Fédération de Russie**, 16 août 1990	
Tchécoslovaquie, 5 mars 1990	Guinée, 23 janvier 1991	
Singapour, 16 février 1995	Canada, 23 avril 1991	
Pologne, 19 mai 1995	Roumanie, 22 mai 1991	
	Équateur, 27 janvier 1992	
	Ouganda, 12 février 1992	
	Slovaquie***, 28 mai 1993	
	Estonie, 20 septembre 1993	
	République tchèque***, 30 septembre 1993	
	Slovénie****, 7 janvier 1994	
	Bosnie-Herzégovine****, 12 janvier 1994	
	Géorgie, 16 août 1994	

<u>Ratification</u>	<u>Adhésion</u>	<u>Approbation/Acceptation</u>
	Nouvelle-Zélande, 22 septembre 1994	
	République de Moldova, 13 octobre 1994	
	Cuba, 2 novembre 1994	
	Lituanie, 18 janvier 1995	
	Belgique, 31 octobre 1996	
	Ouzbékistan, 27 novembre 1996	
	Luxembourg, 30 janvier 1997	

*L'ancienne République démocratique allemande a ratifié la Convention le 23 février 1989.

**La Fédération de Russie a succédé, à la date du 24 décembre 1991, à l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS) en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, et assume intégralement, à compter de cette date, tous les droits et obligations de l'URSS au titre de la Charte des Nations Unies et des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétariat général.

***Succession; l'ex-Tchécoslovaquie a ratifié la Convention le 5 mars 1990.

****Succession; la Yougoslavie a ratifié la Convention le 27 mars 1985.

5. Convention des Nations Unies sur les lettres de change internationales et les billets à ordres internationaux (New York, 1988)

<u>Ratification</u>	<u>Adhésion</u>
	Guinée, 23 janvier 1991
	Mexique, 15 septembre 1992

6. Convention des Nations Unies sur la responsabilité des exploitants des terminaux de transport dans le commerce international (Vienne, 1991)

<u>Ratification</u>	<u>Adhésion</u>
	Géorgie, 21 mars 1996

11. Convention pour le reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 1958)

<u>Ratification</u>	<u>Adhésion</u>
Israël, 5 janvier 1959	Maroc, 12 février 1959
France, 26 juillet 1959	Égypte, 9 mars 1959
Inde, 13 juillet 1960	République arabe syrienne, 9 mars 1959
Fédération de Russie **, 24 août 1960,	Thaïlande, 21 décembre 1959
Ukraine, 10 octobre 1960	Cambodge, 5 janvier 1960
Bélarus, 15 novembre 1960	Norvège, 14 mars 1961
Allemagne*, 30 juin 1961	Autriche, 2 mai 1961
Pologne, 3 octobre 1961	Japon, 20 juin 1961
Bulgarie, 10 octobre 1961	Roumanie, 13 septembre 1961
Finlande, 19 janvier 1962	Hongrie, 5 mars 1962
Équateur, 3 janvier 1962	Grèce, 16 juillet 1962
Sri Lanka, 9 avril 1962	Madagascar, 16 juillet 1962
Pays-Bas, 24 avril 1964	République centrafricaine, 15 octobre 1962
Suisse, 1er juin 1965	République-Unie de Tanzanie, 13 octobre 1964
Philippines, 6 juillet 1967	Niger, 14 octobre 1964
Suède, 28 janvier 1972	Trinité-et-Tobago, 14 février 1966
Belgique, 18 août 1975	Tunisie, 17 juillet 1967
Jordanie, 15 novembre 1979	Ghana, 9 avril 1968
Monaco, 2 juin 1982	Italie, 31 janvier 1969
Luxembourg, 9 septembre 1983	Nigéria, 17 mars 1970
Costa Rica, 26 octobre 1987	États-Unis d'Amérique, 30 septembre 1970
Argentine, 14 mars 1989	Mexique, 14 avril 1971
	Botswana, 20 décembre 1971
	Danemark, 22 décembre 1972
	République de Corée, 8 février 1973
	Bénin, 16 mai 1974
	Cuba, 30 décembre 1974

<u>Ratification</u>	<u>Adhésion</u>
	Australie, 26 mars 1975
	Saint-Siège, 14 mai 1975
	Chili, 4 septembre 1975
	Royaume-Uni, 24 septembre 1975
	Afrique du Sud, 3 mai 1976
	Espagne, 12 mai 1977
	Koweït, 28 avril 1978
	Saint-Martin, 17 mai 1979
	Colombie, 25 septembre 1979
	Chypre, 29 décembre 1980
	Irlande, 12 mai 1981
	Indonésie, 7 octobre 1981
	Yougoslavie, 26 février 1982
	Nouvelle-Zélande, 6 janvier 1983
	Uruguay, 30 mars 1983
	Djibouti, 14 juin 1983
	Haïti, 5 décembre 1983
	Guatemala, 21 mars 1984
	Panama, 10 octobre 1984
	Malaisie, 5 novembre 1985
	Canada, 12 mai 1986
	Singapour, 21 août 1986
	Chine, 22 janvier 1987
	Burkina Faso, 23 mars 1987
	Cameroun, 19 février 1988
	Pérou, 7 juillet 1988
	Dominique, 28 octobre 1988
	Antigua-et-Barbuda, 2 février 1989

<u>Ratification</u>	<u>Adhésion</u>
	Algérie, 7 février 1989
	Kenya, 10 février 1989
	Lesotho, 13 juin 1989
	Guinée, 23 janvier 1991
	Côte d'Ivoire, 1er février 1991
	Ouganda, 12 février 1992
	Bosnie-Herzégovine, 6 mars 1992
	Lettonie, 14 avril 1992
	Bangladesh, 6 mai 1992
	Slovénie, 6 juillet 1992
	Barbade, 16 mars 1993
	Slovaquie, 28 mai 1993
	Croatie, 26 juillet 1993
	Estonie, 30 août 1993
	République tchèque, 30 septembre 1993
	l'ex-République yougoslave de Macédoine, 10 mars 1994
	Arabie saoudite, 19 avril 1994
	Géorgie, 2 juin 1994
	Mali, 8 septembre 1994
	Zimbabwe, 29 septembre 1994
	Sénégal, 17 octobre 1994
	Portugal, 18 octobre 1994
	Mongolie, 24 octobre 1994
	Venezuela, 8 février 1995
	Lituanie, 15 mars 1995
	Bolivie, 28 avril 1995
	Viet Nam, 12 septembre 1995
	Kazakstan, 20 novembre 1995

<u>Ratification</u>	<u>Adhésion</u>
	Ouzbékistan, 7 février 1996
	Maurice, 19 juin 1996
	Brunéi Darussalam, 25 juillet 1996
	Kirghizistan, 18 décembre 1996
	Mauritanie, 30 janvier 1997

*L'ancienne République démocratique allemande a adhéré à la Convention le 20 février 1975.

**La Fédération de Russie a succédé, à la date du 24 décembre 1991, à l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS) en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, et assume intégralement, à compter de cette date, tous les droits et obligations de l'URSS au titre de la Charte des Nations Unies et des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétariat général.